



A SAVOIR

RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : usines@cgt-renault.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



A Boulogne le 10 février 2020

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

La campagne des Entretiens Individuels dématérialisés a commencé et vous allez toutes et tous être convoqué(e)s par votre hiérarchie.

Pour certain(e)s ce sera une première, pour les autres un passage annuel habituel.

La CGT tient à vous rappeler que cet entretien doit être décliné en 2 parties :

- ⇒ L'ENTRETIEN ANNUEL DE PERFORMANCE:
- ⇒ L'ENTRETIEN DEVELOPPEMENT RH:

Nous ne nous attarderons pas sur l'entretien de performance, outil de pression qui comporte certains risques déjà soulignés par les CHSCT.

POURQUOI VOTRE Entretien de Développement RH est important ?

C'est un Élément au caractère spécifique, qui bien employé peut être une bonne chose pour l'évolution du salarié, si celui-ci a le temps et les éléments nécessaires à sa préparation.

Il a pour but de permettre à tous les salariés d'échanger sur son projet professionnel en fonction de ses souhaits, ses aptitudes, et en fonction de ses perspectives d'évolution dans l'entreprise et **Il ne doit en aucun cas porter sur l'évaluation du travail du salarié.**

La CGT est opposée à l'auto-évaluation (qui reste facultative) et que la direction tente à tout prix de nous imposer.

Car les méthodes utilisées nuisent à l'objectivité et à un dialogue basé sur la confiance. Cela peut entraîner un risque et être un facteur de stress et potentiellement néfaste et créateur de risques psycho-sociaux pour les salariés.



À compter du 1er janvier 2019,

LES POINTS SUIVANTS DEVRONT ETRE EVOQUES

- le suivi par le salarié d'au moins une action de formation
- l'acquisition d'éléments de certification par la formation ou par une validation des acquis de l'expérience
- l'obtention d'une progression salariale ou professionnelle



Lors de l'entretien professionnel, des informations supplémentaires devront être communiquées comme celles relatives au **conseil en évolution professionnelle**, aux **abondements de CPF** ainsi qu'à **l'activation par le salarié de son CPF**.

Il est donc **obligatoire** pour toutes les entreprises de tenir compte de tous ces aménagements

Il est indispensable de rappeler que ce compte vous appartient, vous êtes le seul à pouvoir autoriser sa mise à contribution, réfléchissez donc à 2 fois avant de l'utiliser en formation « RRG » si votre hiérarchie vous le propose, cela reviendra à financer vous-même les formations de l'entreprise qui ne sont pas des formations qualifiantes.

Restez vigilant, inscrivez-vous de vous-même dès aujourd'hui vous garantit la confidentialité de votre compte.

(En cas de problèmes rapprocher vous d'un élu CGT)

ATTENTION TOUS LES 6 ANS,

L'entretien professionnel doit dresser un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel .

Il recensera :

- Les entretiens réalisés
- Les actions de formations suivies par le salarié
- Les évolutions salariales ou professionnelles intervenues
- Les certifications obtenues par le salarié
- Etc.

La loi prévoit que les 2 Entretiens **doivent être bien distincts !**

L'entretien professionnel ne doit en aucun cas être confondu ou accolé à tout autre entretien. **Il s'agit là d'une précaution minimale garantissant à celui-ci de garder son caractère spécifique.**

Vos représentants seront attentifs à ce que cette règle soit bien respectée.

N'OUBLIEZ JAMAIS CETTE REGLE DE BASE:

Vous avez droit à un délai pour pouvoir préparer votre entretien et vous devez avoir la liste des formations correspondante à vos fonctions dans l'entreprise

Votre hiérarchie va vous demander d'apposer votre signature sur chacun des 2 documents

Vous n'avez aucune obligation de signer un entretien d'évaluation

(Aucune sanction n'est possible)

Dans le cas contraire, signer vous engage à atteindre les objectifs qui vous sont fixés (le plus souvent imposés très rarement négociés) sans aucune contrepartie (financière ou évolutive).

L'employeur peut parfaitement s'en servir contre vous.

Pour **l'Entretien Développement RH** l'engagement est tout autre car si l'évolution des compétences qui vous est proposée correspond à votre projet professionnel vous ne prenez aucun risque en le signant.

